



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 142.1-2022

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité par la soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, à l'effet qu'il y a eu adoption lors de la séance régulière du conseil municipal du 14 décembre 2022, du règlement no 142.1-2022 modifiant le règlement de Contrôle Intérimaire no 142-2022, la date d'entrée en vigueur de ce dernier étant la date de la publication du présent avis :

Ce règlement vise particulièrement à permettre l'usage « Services d'éducation spécialisée » à l'intérieur de la zone C02-219.

Toute personne intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 3 février 2023.

Jocelyne Madore
Secrétaire-trésorière adjointe
dga@ormstown.ca
